

L'ampleur du projet d'aménagement de Bègles Garonne présenté dans cette concertation par l'EPA Euratlantique va conduire à une **transformation profonde et inédite de la commune** de Bègles. **Monsieur Loïc Prud'homme député de la circonscription associé au groupe local de la France Insoumise à Bègles**, soumet à l'EPA Euratlantique, **une liste de points d'attention** afin que ce projet ne suive pas la trajectoire désastreuse des aménagements produits par Euratlantique sur Bordeaux et Floirac. Le respect de ces points nous semble indispensable pour un aménagement réussi, répondant aux impératifs démocratiques, sociaux et écologiques du 21ème siècle.

En préalable à cette liste et suite à la publication de la version actualisée du dossier de concertation, **il nous semble essentiel de rappeler que les chiffres de nouveaux logements créés, à savoir 2000 sur le quartier Marcel Sembat et 3000 sur le quartier IBA, doivent pouvoir être discutés et modifiés dans le processus de concertation.** Ne pas accepter de remettre en question ces projections qui contraignent tout le reste du projet, reviendrait, de fait, à empêcher les acteurs de la concertation d'avoir une réelle influence sur le projet d'aménagement.



La transparence et la prise en compte de la parole des habitants

- **Prise en compte de l'avis de tous les acteurs du territoire (habitants, riverains, associations, collectifs, comités de quartiers, entreprises) dans une démarche de co-construction.**
- **Réelle transparence sur les contraintes financières et urbanistiques (zones non constructibles, zones inondables ...), sur les zones acquises et en cours d'acquisition par Euratlantique ainsi que sur l'état d'avancement du projet.**
- **Concertation accessible et ouverte à tous.** Nécessité de rencontrer les organisations de citoyens du territoire (comités de quartier, associations, collectifs) et d'aller plus systématiquement au contact de la population (marchés, événements, portes à portes ...).
- **Offrir de réelles alternatives aux citoyens** en acceptant notamment de **discuter le nombre de logements** et de bureaux à construire.
- **Intégration de projets citoyens** portés par les associations, collectifs ou comités de quartier.



Un urbanisme écologique et social

- **Prévoir une offre de services et d'espaces publics fonctionnels et conviviaux (commerces, crèches, écoles, arrêts des réseaux de transports collectifs, maison médicale, places publiques, locaux associatifs et à vocation culturelle, ...) répondant aux besoins des habitants.**
- **Nécessité d'adapter le projet d'aménagement au changement climatique à rebours de ce qui a été réalisé à Bordeaux et Floirac.** Pour cela des solutions liées au développement de la nature en ville (plantation d'arbres, végétalisation des toitures et des façades, mise en valeur de cours d'eau existants) ou d'adaptations des infrastructures urbaines (revêtements urbains, structures d'ombrages, fontainerie, forme urbaine favorisant la porosité aux vents, ...) doivent être proposées pour limiter les îlots de chaleur.
- **Respect des recommandations de l'OMS en termes de surface végétalisée** à savoir 10 m²/habitant. Le nombre d'habitants incluant les futurs et actuels habitants de la zone. Pour éviter la végétalisation « gadget » (en pot, abribus végétalisé), **les surfaces végétalisées devront être en pleine terre et répondre aux besoins des habitants** (loisirs, maraichage ...). Les objectifs de végétalisation doivent aller de pair avec des engagements chiffrés de désimperméabilisation et de renaturation des sols urbains.
- **Respect du principe "zéro artificialisation brute" sur chaque secteur** (Bordet-Marcel Sembat et IBA*) du territoire de Bègles Garonne. Ce principe devra être associé à une **ambition de désimperméabilisation et de renaturation** de la part de l'EPA* afin d'hériter, après l'aménagement, d'un territoire moins artificialisé.
- **Prévoir une part conséquente de logements sociaux** dans le programme de construction, avec une part importante de PLAI* et PLUS* afin de garantir à tous le droit à la ville.



● **Favoriser l'implantation d'entreprises et de commerces locaux** ayant une démarche environnementale reconnue ou relevant de l'économie sociale et solidaire.

● **Hauteur du bâti raisonnable**, en cohérence avec les quartiers limitrophes et avec la volonté des habitants.



Des constructions durables et de qualité

- Respect du label "Bâtiment frugal bordelais" pour toutes les constructions du projet d'aménagement.
- Prioriser la rénovation du bâti existant plutôt que la « destruction/construction » pour minimiser l'impact carbone du projet, la production de déchets et les nuisances pour les riverains.
- Si la rénovation n'est pas possible, nécessité de valoriser les matériaux issus de la destruction.
- Réalisation d'un bilan carbone prévisionnel du projet.



Des mobilités inclusives

- Proposer une répartition de l'empreinte spatiale des différents modes de transports en cohérence avec les objectifs de réduction de la part de la voiture en ville (cf. instauration des ZFE-m).
- Favoriser les mobilités douces en aménageant des pistes cyclables en concertation avec les associations concernées de la commune (cycles et manivelles, CAB cyclisme), en prévoyant de larges trottoirs accessibles notamment aux personnes âgées et aux poussettes, en proposant des espaces dédiés aux véhicules en libre-service (vélo, trottinette) et en installant des parcs de stationnement adaptés.
- Proposer une offre de transports en commun diversifiée (bus, bus express, batcub, ...) et accessibles couvrant l'ensemble du territoire avec une large amplitude horaire, bien connectée au réseau existant et aux personnes à mobilité réduite.



Des ressources préservées (énergie/eau)

- Contraindre les promoteurs à intégrer des panneaux photovoltaïques sur les toits ou façades de tous les bâtiments neufs ou rénovés du territoire.
- Connecter les nouveaux bâtiments collectifs (logements, écoles, installations sportives, ...) au réseau de chaleur de l'usine Astria.
- Imposer aux promoteurs une limitation stricte de l'imperméabilisation de la voirie et l'installation d'un système de récupération d'eau pour tous les bâtiments.

Plus largement, le modèle de développement urbain dont est issu le projet Euratlantique, misant sur une densification toujours plus forte des grandes métropoles, doit être profondément remis en cause. Une réorientation des politiques publiques d'aménagement du territoire doit être engagée pour favoriser l'essor des villes moyennes périphériques.

Nous sommes conscients que cette réorientation doit être menée à l'échelle départementale ou régionale voire nationale et que l'enjeu dépasse largement le projet d'aménagement du territoire de Bègles Garonne. Il nous paraît cependant nécessaire de garder à l'esprit que ce type de projet ne constitue pas l'horizon indépassable de l'aménagement du territoire.

*EPA : établissement public d'aménagement ; *PLAI et *PLUS : logements HLM et pour locataires en grande précarité ; *IBA: Imaginez Bègles autrement

